

# démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Novembre 2022 | N° 11

## EMPLOI



### Métiers « en pénurie » : les angles morts du discours patronal

Le 22 juin dernier, le FOREM communiquait sa liste annuelle « des fonctions critiques et des métiers en pénurie ». Au fil des ans, cette liste est devenue un véritable marronnier et pourtant l'engouement médiatique à son égard ne tarit pas. La thématique des métiers dits « en pénurie » a visiblement le vent en poupe, bien davantage encore depuis la crise du COVID-19 et les inondations qui ont impacté lourdement la Wallonie en 2021.

PAGE 5

## SOCIÉTÉ

« Nous sommes la Nature  
qui se défend »

Les femmes occupent une place particulière dans le rapport à la Nature, puisqu'elles ont en commun avec elle d'être fécondables et exploitables par l'homme. Que nous proposent les écoféministes sur la définition de la Nature et quelles réflexions portent-elles sur la relation que nous entretenons avec elle, dans sa protection ou sa destruction ?

PAGE 2

## INTERNATIONAL

Qatar : après la Coupe  
du monde, « tout peut à  
nouveau empirer »

Le fait que la Coupe du monde de football soit organisée au Qatar a permis que des progrès soient réalisés en faveur des conditions de travail des migrant-es. Mais cela ne signifie pas que ces droits conquis soient garantis de façon pérenne, prévient Smritee Lama, responsable syndicale népalaise. Invitée en Belgique, elle évoque l'envers du décor de la Coupe du monde au Qatar.

PAGE 10

## INTERVIEW

Construire du sens commun  
avec les collectifs

Dans un récent ouvrage consacré à l'émancipation, Bruno Frère et Jean-Louis Laville repensent la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires. Ils mobilisent divers apports théoriques de Bruno Latour aux épistémologies du Sud, en passant par Bourdieu, Boltanski ou l'école de Francfort, auteurs qu'ils confrontent à un ensemble de luttes actuelles.

PAGE 13

## Écoféminisme

## « Nous sommes la Nature qui se défend »

&gt; Nathalie GRANDJEAN (\*)

« Non pas changer le monde, mais faire en sorte qu'il y ait encore un monde »

Les femmes occupent une place particulière dans le rapport à la Nature, puisqu'elles ont en commun avec elle d'être fécondables et exploitables par l'homme. Que nous proposent les écoféministes sur la définition de la Nature et quelles réflexions portent-elles sur la relation que nous entretenons avec elles, qu'elle soit protectrice ou destructrice?

Depuis quelques années, j'entends un cri : « Nous ne défendons pas la Nature, nous sommes la Nature qui se défend ». Il est scandé par des militant·es écologistes, écoféministes, des ZADistes ou encore les activistes d'Extinction Rebellion. Ce cri résonne dès que des territoires vivants sont confisqués au profit de l'extractivisme, de la pollution, du logement de luxe, ou encore des prisons ou des centrales nucléaires. Face à ces menaces, ces activistes nous disent que ces territoires sont d'abord des terres vivantes, peuplées de non-humains avec lesquels nous composons un monde. Ils et elles expérimentent collectivement une nouvelle relation à la Nature : en donnant un statut de sujet aux non-humains et en tâchant de les préserver de l'exploitation et de la domination, ils et elles cherchent à réparer les dégâts opérés par la mise à distance de la Nature par les Occidentaux.

## Comment en est-on arrivé là ?

Depuis quelques décennies, les militantes et théoriciennes écoféministes nous apprennent que nous héritons d'histoires entrecroisées de destruction de la Nature, notamment celle des sciences modernes qui cherchent sa maîtrise, d'un passé misogyne de chasses aux sorcières, de valeurs altéricides qui ont conduit à la mise en esclavage d'autres peuples, dits « inférieurs », et enfin d'une métaphysique naturaliste, qui sépare la nature de la culture, ce qui conduit à la considérer d'abord comme un objet et/ou une matière. Ces multiples histoires doivent être entendues afin de sentir et comprendre leurs conséquences irrémédiables sur notre manière de vivre dans le monde.

Attardons-nous encore sur ce cri « Nous ne défendons pas la Nature, nous sommes la Nature qui se défend ». Que veulent les écoféministes ? Être à la place de la Nature ou alors se sentir Nature ? Les écoféministes comprennent que patriarcat et destruction de la Nature procèdent du même geste, comme le dit Françoise d'Eaubonne<sup>1</sup>, première à proposer le mot écoféministe : « le rapport de l'homme à la Nature est plus que jamais le rapport de l'homme à la femme ». La terre et la femme sont toutes deux fécondables et exploitables par l'homme. Les femmes occupent donc une place particulière dans ce rapport à la Nature : comme humain générique, elles sont du côté de la culture, mais comme femme, elles sont du côté de la Nature, puisque c'est dans cette catégorie qu'ont été placés les êtres vivants, humains et non-humains, dont les corps sont exploités comme des ressources. Pour les écoféministes, les femmes possèdent donc une perspective particulière, non neutre, sur la manière dont les relations entre nature et patriarcat se sont tissées au fil des siècles.

Enfin, en refusant explicitement de défendre la Nature, ce cri nous appelle également à porter un regard critique sur la protection de la Nature. En effet, ces activistes déplorent une écologie trop environnementale et trop gestionnaire, qui confine la Nature à une représentation uniquement passive et féminine, dont la fragilité devrait être protégée. Or la Nature n'est ni une extériorité ni un décor, elle est un ensemble d'êtres vivants actifs, reliés entre eux par des liens d'affections et de nécessités. Nous sommes des vivant·es parmi les vivant·es, à égale mesure.

1. Françoise D'EAUBONNE (1920-2005) est une femme de lettres française, philosophe, romancière, et essayiste féministe. Elle a notamment écrit *Le féminisme ou la mort*, 1974 ; rééd. 2020, éditions Le Passager clandestin. Elle est également cofondatrice du MLF (Mouvement de libération des femmes) dans les années 1960.

## Un héritage de séparation et de destruction

Les théoriciennes écoféministes établissent des liens entre des événements des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, tels que: la naissance des sciences modernes, dont le programme de maîtrise de la nature exprime à la fois la volonté de compréhension que de domination de la Nature; les chasses aux sorcières, qui mettront à mort des milliers de femmes, installant une forme de patriarcat extrêmement violent; le colonialisme d'outre-mer, longtemps appelé «grandes découvertes», la déportation et la mise en esclavage d'Africain·es, les plantations intensives dans les Amériques nouvellement colonisées instaurant un triangle maudit fait de patriarcat, de racisme et d'exploitation intensive des sols et des êtres vivants. L'altérité devient alors une altérité qu'on peut soumettre et exploiter.

### Les sciences modernes

Aux États-Unis, Carolyn Merchant<sup>2</sup> écrit en 1980 *La Mort de la nature: les femmes, l'écologie et la Révolution scientifique*. Dans cet opus, elle propose une critique de la science moderne, qui, selon une perspective écoféministe, a introduit une vision mécaniciste de la Nature (elle serait un ensemble de mécanismes) qui supprime une vision organiciste de la terre-mère (un ensemble d'êtres vivants qui coexistent). La science moderne est aussi responsable des pratiques violentes face à la nature, situées au croisement de l'interrogatoire judiciaire et de la domination sexuelle, à l'instar de la répression des sorcières au 17<sup>e</sup> siècle. Enfin, la naissance des sciences modernes est concomitante à celle du capitalisme et du colonialisme. Merchant nous interpelle sur des racines profondes et invisibilisées des sciences modernes: bourgeoise, coloniale, blanche, mâle, européenne... les sciences modernes ont une responsabilité, car leurs savoirs ont légitimé différents modes de domination, nuisant aux femmes, aux peuples colonisés et aux vivants peuplant la nature.

Dans la même ligne de pensée, Val Plumwood<sup>3</sup> porte une réflexion critique sur l'idéal moderne de domination de la nature. Elle comprend que cet idéal associe les valeurs de la Science à celle de la masculinité, en particulier le fait de reléguer le féminin à une forme de nature infra-rationnelle. De la sorte, la crise environnementale actuelle trouve sa source dans un dualisme moderne entre Raison et Nature, qui se décline ensuite dans une série d'oppositions: entre raison et émotion, raison et corps, domaine public et domaine privé, compris comme respectivement supérieurs et inférieurs, le féminin étant symboliquement associé aux seconds, ce qui

fait que l'autre est toujours un objet ou une ressource. Les femmes sont construites comme l'Autre de l'homme et de la raison, conjointement avec les «autres» êtres dits naturels:

«Ce ne sont pas seulement les femmes qui ont été construites comme opposées à la rationalité, la culture et la philosophie occidentales, mais encore l'esclave, l'animal et le barbare, tous associés au corps, et à toute la sphère opposée de la physicalité et de la matérialité»<sup>4</sup>.

Plumwood, à l'instar de Merchant, dénonce l'«hybris», la démesure, de la (techno) science masculine qui transforme la nature en un vaste objet ou ensemble d'objets, la privant de toute agentivité et de tout caractère vivant.

### Les chasses aux sorcières

En Europe, à partir de la Renaissance, les femmes perdent les droits qu'elles avaient acquis au Moyen-Âge. La chasse aux sorcières fait rage et tue massivement: il y aurait eu 100.000 procès et exécutions, les femmes étant de loin les plus condamnées. Silvia Federici<sup>5</sup> propose de comprendre l'avènement du capitalisme et de la modernité comme la destruction de modes de vie et de pensée médiévaux, sur fond des crises multiples: crises alimentaires, guerres en Europe (guerre de Trente Ans, guerres de religion), lente émergence de l'économie monétaire et du salariat, paupérisation massive, révoltes paysannes. Le récit de réveil de la Renaissance, qui valorise l'humanisme naissant, l'émergence de la raison et le monde rationnel moderne cache en fait une histoire misogyne de chasses aux sorcières.

2. Carolyn MERCHANT (1936-) est une historienne, philosophe des sciences et écoféministe. Elle enseigne à l'Université de Berkeley.

3. Val PLUMWOOD (1939-2008) est une philosophe, enseignante et militante écoféministe australienne.

4. V. PLUMWOOD, *Environmental Culture. The Ecological Crisis of Reason*, Routledge, 2002, p. 19.

5. Silvia FEDERICI (1942 -), autrice du célèbre *Caliban et la sorcière: femmes, corps et accumulation primitive* (2004) est une universitaire, enseignante et militante italienne. Professeur émérite à l'Université Hofstra, elle s'inscrit dans la tradition du féminisme marxiste autonome

Les écoféministes comprennent que patriarcat et destruction de la Nature procèdent du même geste.





## Une histoire de colonisation et de plantation

Malcom Ferdinand<sup>6</sup> publie en 2019 un ouvrage important: *Une écologie décoloniale*, dans lequel il montre, lui aussi, que l'émergence du capitalisme, la colonisation outre-mer, le génocide des populations amérindiennes et l'esclavagisme vont de pair. La

“ Les sciences modernes ont une responsabilité, car leurs savoirs ont légitimé différents modes de domination. ”

modernité fait naître une vision coloniale du monde, instaurant une hiérarchie entre des dites races et entre différentes terres du globe. Les terres américaines sont subordonnées aux terres européennes, car elles sont là pour produire, «même les mesures de protection de la fertilité de la terre avaient pour but ultime de maintenir son exploitation»<sup>7</sup>. Ce processus de colonisation est violent et misogyne. «L'habiter colonial» est une manière violente d'habiter la Terre, asservissant les terres, les humains et les non-humains aux désirs du colonisateur. C'est la raison pour laquelle Ferdinand propose de nommer la modernité avec le terme proposé par Donna Haraway (à partir d'une réflexion collective) de «Plantationocène», montrant la violence de la plantation, à travers les monocultures massives de café, sucre et coton. La violence de la plantation est tant celle subie par les esclaves que par les terres exploitées. Ferdinand avance aussi le terme de «Nérocène», qu'il appelle aussi la «politique de la cale», en faisant des êtres humains et des êtres vivants des énergies fossiles: «Le Nérocène attire l'attention sur tous ces êtres dont l'énergie vitale a été utilisée au bénéfice de velléités personnelles. L'histoire de l'esclavage des Noirs a été longtemps ignorée en France; elle est encore principalement pensée dans des rapports sociaux ou de genre. Mais on a du mal à voir en quoi elle est liée à l'histoire environnementale. Or l'enjeu est de lier l'exploitation des corps à celle de la terre. Si l'on part du principe non moderne qu'il y a des continuités entre corps et écosystèmes, on comprend qu'une atteinte à l'un est une atteinte à l'autre. Ce prisme nous aide à entendre les révoltes comme une opposition à cet habiter colonial. Si le marronnage – le fait, pour des esclavisés, de fuir la plantation – occupe une place centrale dans mon travail, c'est qu'il est une autre manière d'habiter. Les Marrons font plus que s'opposer à l'esclavage: ils mettent en acte un autre rapport à la Terre et aux non-humains<sup>8</sup>.»

6. Malcom FERDINAND (1985-) est un ingénieur en environnement, docteur en science politique à l'université Paris Diderot et chercheur au CNRS. Ses recherches portent sur les interactions entre l'histoire coloniale et les problématiques environnementales dans le cadre caribéen.

7. M. FERDINAND, « Pour une écologie décoloniale », *Revue Projet*, vol. 375, no. 2, 2020, p. 53.

8. *Ibid.*, p. 54.

9. Starhawk (1951 - ) est une écrivaine, militante écoféministe et néopaïenne américaine.

Notre modernité, qui a longtemps valorisé les Lumières et le progrès, s'est en réalité construite sur le dos des femmes, des pauvres, des Amérindiens, des esclaves noirs, et de la Nature, du vivant, animaux et végétaux. Nous devons prendre la mesure du coût de ce progrès.

## Une volonté écoféministe : redonner un corps à la Nature

Je voudrais terminer cette petite réflexion en m'appuyant à nouveau sur les écoféministes. Je l'ai dit plus haut, il y a un lien particulier entre la Nature et les femmes: non qu'elles soient naturellement plus proches de la Nature, mais leurs corps ayant été assimilés à cet Autre comme *Nature*, elles ont cherché à expliquer la complexité de leur situation: à la fois elles *sont* la Nature, et à la fois elles veulent se défendre d'en être afin de pouvoir la dire autrement. Conscientes de faire partie des ressources exploitées, elles ont une conscience incarnée de ce que l'idée de Nature est responsable du colonialisme, du racisme, du sexisme et autres dominations, menant à des hiérarchisations entre êtres humains et plus qu'humains, aux coupures des interdépendances entre eux et nous. Ces écoféministes nous proposent de redonner un corps vivant à la Nature, en réhabilitant les figures de la terre-mère, c'est-à-dire en tâchant de considérer la Terre comme sujet actif tout en sachant que la nature est une fiction régulatrice.

Elles nous proposent aussi de croire à la magie. Pour quoi faire? Actuellement, les pratiques de magie, de sorcellerie ou encore les cultes de la Déesse ont mauvaise réputation. Pourtant, nous dit Starhawk<sup>9</sup>, activiste et théoricienne écoféministe américaine, ce qui a été détruit et raillé pourrait être revalorisé. Cela nous permettrait de soigner ce que la mise à distance du monde a provoqué. Rendre possibles la magie et la Déesse permet d'invoquer nos puissances intérieures, celle «du dedans». Croire en la magie, c'est croire à une autre lecture du monde, croire à des puissances que nous ne voyons pas, car nos yeux ne voient que ce qui se présente à nous comme scientifique, crédible, ce qui est «mesuré, compté, acquis». Il ne s'agit pas de proposer de nouvelles croyances, mais de changer de regard, «d'appréhender le monde, les gens et les créatures qui l'habitent comme sens principal et but de la vie, de voir le monde, la terre et nos vies comme sacrés»<sup>10</sup>. #

(\*) Chargée de recherche FNRS – Université Saint Louis, Bruxelles et Vice-présidente du MOC Namur



© Noel Coston Photography

## Métiers « en pénurie » : les angles morts du discours patronal

> Nicolas VANDENHEMEL (\*)

**Le 22 juin dernier, le FOREM communiquait sa liste annuelle « des fonctions critiques et des métiers en pénurie ». Au fil des ans, cette liste est devenue un véritable marronnier et pourtant l'engouement médiatique à son égard ne tarit pas. La thématique des métiers dits « en pénurie » a visiblement le vent en poupe, bien davantage encore depuis la crise du COVID-19 et les inondations qui ont impacté lourdement la Wallonie en 2021.**

**A**vant de passer au crible les impacts de ces deux événements majeurs qui ont marqué notre histoire récente, rappelons que la problématique n'est pas neuve. Le FOREM publie en effet pareille liste depuis 1999 pour répondre à plusieurs obligations légales anciennes ou plus récentes (celles qui ont été transférées aux Régions et Communautés dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État) telles que l'établissement de la liste des études qui permettent d'être dispensé·es de la recherche d'emploi. Au sein de cette liste, le FOREM différencie les fonctions « critiques », c'est-à-dire les fonctions pour lesquelles les employeurs<sup>1</sup> attendent plus longtemps que la moyenne pour trouver un·e candidat·e, des fonctions « en pénurie de main-d'œuvre » qui sont des fonctions pour lesquelles il y a trop peu

de candidat·es pour une fonction critique<sup>2</sup>. Aux yeux du FOREM, les fonctions « en pénurie de main-d'œuvre » constituent donc un sous-ensemble des fonctions « critiques ».

En 2022, cette liste compte 141 métiers<sup>3</sup>. Parmi ceux-ci, on dénombre 52 fonctions « critiques » et 89 fonctions « en pénurie ».

### Une rhétorique bien huilée

À en croire de nombreux patrons, la problématique des métiers « en pénurie » est avant tout et surtout un problème de formation. En toute logique, il suffirait donc, selon ce raisonnement, de (bien) former les demandeur·ses d'emploi pour combler aisément et rapidement les métiers « en pénurie ». Le monde politique (dans une quasi-unanimité) partage cette vision et adopte des mesures en conséquence.

Heureusement, jusqu'à aujourd'hui, c'est la « politique de la carotte » qui prédomine. En effet, sans prétendre à l'exhaustivité, depuis quelques années maintenant, la Région wallonne a instauré toute une série de mesures visant à favoriser l'orientation et la formation dans ces métiers « en pénurie ». Depuis 2019, le gouvernement wallon a ainsi mis en place un incitant financier de 350 euros pour les demandeur·ses d'emploi qui terminent une formation leur permettant d'accéder à ces métiers. En 2022, le gouvernement wallon a adopté de nouvelles mesures pour booster les formations en alternance dans les métiers « en pénurie » dans les domaines de la construction, du bois et de l'électricité pour répondre aux besoins criants de ces secteurs suite aux inondations de 2021. Dorénavant, une prime « plan de reconstruction » de 2.000 euros net est





octroyée à chaque demandeur·se d'emploi ou apprenant·e IFAPME qui s'engage dans le secteur de la construction.

Pourtant, malgré ces incitants financiers, la problématique semble faire preuve d'une acuité sans précédent. La rhétorique du monde patronal ne serait-elle qu'un leurre ?

## L'envers du décor

Certes, les problèmes de formation d'une partie des demandeur·ses d'emploi existent et peuvent en partie expliquer l'ampleur du phénomène qui sévit actuellement. Mais en partie seulement.

Pour (s'en) convaincre, il suffit d'examiner les taux d'insertion des demandeur·ses d'emploi qui ont suivi avec succès une formation dans un métier dit « en pénurie » ou une fonction critique. En mai dernier, le service « Veille, analyse et prospective du marché du travail » du FOREM publiait une enquête interne sur l'insertion des stagiaires qui ont terminé de telles formations. Si l'échantillon de l'enquête est relativement réduit<sup>4</sup>, celle-ci fournit malgré tout quelques données intéressantes. Elle indique, par exemple, que près de 21,1% des répondant·es ne présentaient aucune insertion à l'emploi<sup>5</sup>. Par ailleurs, seul·es « 64,5% des stagiaires ayant connu une insertion à l'emploi après leur formation ont déclaré avoir été formé·es au métier exercé »<sup>6</sup>.

Quoi qu'en disent de nombreux acteurs, cette enquête montre en filigrane que la problématique ne se limite pas qu'à un souci de formation. La recette patronale et politique du « il n'y a qu'à former les demandeur·ses d'emploi pour résoudre la question » laisse donc un goût amer tant elle semble manquer sa cible. Les facettes de la problématique sont indéniablement multiples et ce n'est qu'en acceptant d'ouvrir le débat sur ces angles morts du discours patronal que l'enjeu des métiers dits en « pénurie » pourra (enfin) connaître une issue positive.

Tentons donc de lever ce coin du voile. En 2018, la CSC wallonne avait réalisé une analyse dans le cadre d'une note interne au sein de laquelle elle passait au crible toute une série d'offres d'emploi concernant des mé-

tiers dits « en pénurie ». Les constats posés alors sont malheureusement toujours valables et toujours aussi édifiants<sup>7</sup>: « dans une toute grande

## « La focalisation du débat sur l'aspect de la formation des demandeur·ses d'emploi est un véritable coup de maître de la part du monde patronal. »

majorité de cas, une expérience professionnelle supérieure à deux, trois voire, parfois cinq ans est exigée. Pour les jeunes ou les travailleur·ses en reconversion professionnelle qui ont terminé avec fruit leur formation, poser de telles conditions est incompréhensible. Sans même parler du type de contrat qui est proposé: alors qu'on exige de l'expérience professionnelle, ce sont majoritairement des contrats précaires (intérim voire CDD) qui sont proposés ». L'enquête du FOREM sur l'insertion des stagiaires confirme ces analyses syndicales: « 43% des stagiaires inséré·es ont principalement été occupé·es via des CDD et 42% via l'intérim durant les six mois de suivi. Quelque 15% des stagiaires sortant·es ont principalement été occupé·es en CDI »<sup>8</sup>. Dans certains secteurs, ce sont les conditions de travail (horaires « coupés », pénibilité, salaires) qui sont mises en avant et qui ne peuvent pas (toujours) être appréhendées lors des formations suivies par les demandeur·ses d'emploi.

On le voit: lorsqu'on prend la peine d'observer l'autre bout du spectre des métiers en « pénurie », la situation n'est guère réjouissante pour les demandeur·ses d'emploi/travailleur·ses de ces métiers. Force est dès lors de constater que la focalisation du débat sur l'aspect de la formation des demandeur·ses d'emploi est un véritable coup de maître de la part du monde patronal, et ce, pour de multiples raisons. Premièrement, cela lui permet de masquer les responsabilités qui sont les siennes et que nous avons épinglées précédemment (type de contrat de travail proposé, expé-

rience professionnelle requise, etc.). Deuxièmement, le monde patronal parvient, ce faisant, à s'exonérer de toute responsabilité concernant la formation

de ses futur·es travailleur·ses. Pire: non seulement il s'en exonère, mais il parvient même à faire payer la lourde facture aux pouvoirs publics (et donc aux contribuables wallon·nes)<sup>9</sup>. D'ailleurs, au vu des montants publics investis, l'absence de données chiffrées précises sur le nombre de postes « en pénurie » est pour le moins interpellante...

## Que faire<sup>10</sup> ?

Avec 214.646 demandeur·ses d'emploi inoccupé·es<sup>11</sup>, l'enjeu de la mise à l'emploi est majeur en Région wallonne. Pour éviter un débat stérile et de se cantonner à des critiques négatives, la CSC wallonne met sur la table toute une série de pistes à discuter et à explorer pour tenter de trouver des solutions collectives à cet épineux problème que sont les métiers « en pénurie ».

Avant de les développer, il ne vous aura pas échappé que jusqu'ici, le mot « pénurie » a été placé entre guillemets. Selon nous, il véhicule une vision trop partielle et partielle de l'enjeu. La CSC wallonne a donc décidé de le remplacer par le terme « métiers en difficulté de recrutement ». Loin d'être anecdotique, cette nouvelle dénomination permet, selon nous, d'instaurer une vision alternative de la problématique et d'inscrire nos pistes de réflexion dans ce nouveau cadre.

À ce sujet, nos propositions se situent à différents niveaux.

### Au niveau des travailleur·ses

Aujourd'hui, force est de constater que de nombreux·ses travailleur·ses quittent des secteurs où il y a pourtant des difficultés de recrutement. Dans de







nombreux cas, cela s'explique par les conditions de travail (horaires coupés, etc.), mais aussi par la pénibilité du travail, trop souvent sous-estimée. Dès lors, si l'aménagement des fins de carrière est crucial (voir ci-dessous), assurer le maintien dans l'emploi et dans le secteur en aménageant la carrière, via des mesures de réduction de la pénibilité (comme la réduction collective du temps du travail), l'est tout autant. Fort logiquement, les fins de carrière doivent aussi être refaçonnées pour diminuer la pénibilité de certains métiers, que ce soit par le recours à des crédits-temps ou par la mise en place de plans du type « Tandem » (un-e travailleur-se plus ancien-ne encadre un-e jeune travailleur-se), etc.

### Au niveau des employeurs

Comme on l'a démontré précédemment, il est grand temps que les employeurs cessent de s'exonérer de leurs responsabilités. L'amélioration des conditions de travail (type de contrat [CDI], temps de travail proposé [temps-plein], bien-être au travail, salaires, etc.) est donc primordiale. Si « pénurie » il y a vraiment, l'employeur doit se montrer « attractif ». C'est tout l'enjeu et la pertinence des négociations sectorielles qui peuvent permettre, si les employeurs jouent le jeu, d'aboutir à de

meilleures conditions de travail pour (attirer) les travailleur-ses concerné-es.

Les difficultés de recrutement ne seront résolues que si les exigences d'une partie du monde patronal sont réalistes. Or, à de nombreux égards, les difficultés de recrutement semblent entretenues par des employeurs qui exigent des conditions (expérience professionnelle de plusieurs années, etc.) qui ne sont pas du tout en phase avec celles d'un poste dit « en pénurie ». Pour y remédier, la CSC wallonne propose notamment des embauches avec une partie formative<sup>12</sup> (une période de formation sous contrat de travail<sup>13</sup>). Pour permettre une meilleure adéquation entre les attentes de l'employeur et celles des travailleur-ses, une méthode d'intermédiation active entre le demandeur-se d'emploi et l'entreprise devrait, en complément des méthodologies et outils habituels, être également appliquée<sup>14</sup>. En effet, la pratique démontre qu'une telle méthode produit des résultats positifs pour les deux parties. Aujourd'hui, certaines missions régionales pour l'emploi (MIRE)<sup>15</sup> en font déjà usage à des degrés variables. Pour nous, il est fondamental que cette méthode soit appliquée à plus grande échelle. Enfin, il revient également aux employeurs de mieux anticiper les difficultés de recrute-

ment auxquelles leur secteur a ou aura à faire face. Ce travail peut notamment se réaliser au sein des Instances Bassin Enseignement-Formation-Emploi (IBEFE, voir ci-dessous).

Par ailleurs, la problématique des métiers en difficulté de recrutement ne pourra être solutionnée qu'au prix d'un travail sur l'image de certains métiers. Cela passe, entre autres, par la valorisation de l'enseignement technique et professionnel pour que ce dernier ne soit plus perçu et/ou vécu comme un enseignement de relégation. Le secteur de la construction, par exemple, mène des campagnes médiatiques (« Je construis mon avenir ») pour tenter de tordre le cou à certains clichés véhiculés au sujet des filières de formation (la formation en alternance) et/ou des métiers concernés (en déconstruisant, notamment, les stéréotypes de genre les concernant).

Enfin, certaines entreprises doivent revoir leur(s) mode(s) de management, notamment celles qui ne parviennent pas à conserver leurs travailleur-ses. À cet égard, la CSC wallonne propose la mise sur pied d'un plan d'accompagnement des TPE/PME afin que celles-ci puissent mettre en œuvre des processus (politique du personnel appropriée, etc.) qui leur permettent de fidéliser les travailleur-ses sur le long terme.

### Au niveau des IBEFE

Présentes sur l'ensemble du territoire wallon et à Bruxelles<sup>16</sup>, ces instances ont notamment pour mission de mettre en relation, au niveau de ces territoires, les acteurs de l'enseignement, de la formation, du monde de l'entreprise et des syndicats. Dès lors, la plus-value et l'importance des IBEFE pour aborder objectivement la problématique des difficultés de recrutement vont de soi.

Comme les difficultés de recrutement se vivent souvent différemment en fonction des territoires, la problématique doit être mesurée, de manière chiffrée, IBEFE par IBEFE.

En outre, la liste qui est dressée par le FOREM pour déterminer les fonctions « critiques » et « en pénurie » est une vision partielle et figée du marché du travail, car elle est élaborée à un « ins-

Suite aux inondations, de nouvelles mesures ont été adoptées pour *booster* les formations en alternance dans des secteurs « en pénurie ».



© Pavel Stanikov/Fllickr





tant T». Pour contrecarrer cette vision «photographique», la CSC wallonne demande, d'une part, que la liste soit élaborée au sein de chaque IBEFE pour tenir compte au mieux des spécificités de chaque bassin. La liste serait ensuite agrégée au niveau du FOREM. D'autre part, pour éviter que des personnes ne s'engagent dans des formations qui sont censées résorber les «pénuries» dans certains secteurs, mais qu'*in fine*, ces personnes ne trouvent pas d'emploi, faute de débouchés, les syndicats et les employeurs devraient obligatoirement être associés à l'élaboration de cette liste. Les employeurs devraient, par ailleurs, mentionner les profils dont ils auront besoin dans les cinq ans à venir et dans quelle proportion («autant de demandeur·ses d'emploi dans tel secteur») afin d'avoir la vision la plus prospective possible.

Enfin, au vu de leurs connaissances des réalités régionales concernant les difficultés de recrutement, les acteurs associatifs locaux devraient pouvoir, en partenariat avec les IBEFE, agir en toute autonomie pour appliquer des méthodologies (prospection d'entreprises...) qui permettraient d'apporter d'autres réponses aux difficultés de recrutement.

### Au niveau du FOREM

À l'heure actuelle, il faut savoir que le FOREM établit, sur base de la liste des métiers pour lesquels il existe une «pénurie» significative de main-d'œuvre, une liste des études de plein exercice qui y préparent en se basant sur l'offre d'enseignement de plein exercice de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La CSC wallonne revendique que les études qui préparent à un métier dit «critique» soient également prises en compte dans l'octroi des dispenses de recherche d'emploi.

Par ailleurs, les employeurs qui refusent des demandeur·ses d'emploi pour des métiers dits «critiques» ou «en pénurie» devraient obligatoirement communiquer les raisons de ce refus au FOREM. Cela permettrait d'identifier beaucoup plus finement «ce qui pose réellement problème». À cet égard, on peut épingler un premier pas dans la bonne direction au niveau du gouvernement fédéral. Dans son *deal* pour

l'emploi<sup>17</sup>, ce dernier prévoit de travailler étroitement avec les commissions et sous-commissions paritaires pour identifier les métiers «en pénurie» ainsi que leurs causes et développer des recommandations pour tenter d'y remédier.

## « Les difficultés de recrutement ne seront résolues que si les exigences d'une partie du monde patronal sont réalistes. »

Concernant les métiers étiquetés «en pénurie» ou pour les fonctions «critiques», la CSC wallonne revendique également la mise en place par le FOREM d'une méthode d'intermédiation active entre le·la demandeur·se d'emploi et l'entreprise. Avec plus de dix ans d'expérience évaluée positivement, la région Hauts-de-France de Pôle Emploi a démontré que l'application à grande échelle d'une telle méthode était non seulement possible, mais surtout efficace.

### Au niveau «politique»

La CSC wallonne souhaiterait tout d'abord rappeler l'importance de l'enseignement et, *a fortiori*, du Pacte d'excellence qui, espérons-le, devrait aboutir à davantage d'orientations «positives» (donc «non contraintes») vers l'enseignement qualifiant et donc à mieux pourvoir certains des métiers en difficulté de recrutement.

Cela dit, cela ne résoudra pas tout. Étant donné que les difficultés de recrutement sont fortement générées par de nombreuses conditions posées par les employeurs, la CSC wallonne estime que les demandeur·ses d'emploi doivent avoir une liberté de choix du métier (et donc des formations) dans lequel il·elles souhaitent évoluer. Les demandeur·ses d'emploi ne peuvent être contraint·es à suivre une formation dans un secteur dit «critique» ou «en pénurie».

Dans la lignée de ce qui précède, la CSC wallonne souhaite rappeler que la poursuite d'une formation et/ou la recherche d'emploi et/ou l'accès à l'emploi doivent s'accompagner de services collectifs qualitatifs, quanti-

tatifs et accessibles financièrement (transports en commun, crèches, etc.) qui permettront de faire face véritablement aux difficultés de recrutement.

Fondamentalement, de nombreux leviers de résolution de la probléma-

tique des métiers en difficulté de recrutement résident dans les mains des employeurs. Il ne faut toutefois pas exclure que, moyennant une analyse objective du marché du travail et d'un déficit avéré du côté de la demande de travail, le monde politique puisse mettre en œuvre différentes actions susceptibles d'agir sur cette «demande de travail». Selon nous, les mesures suivantes devraient être adoptées à court et moyen termes. D'abord, une meilleure reconnaissance des diplômes étrangers (notamment en diminuant les coûts de procédure, en simplifiant les démarches à effectuer auprès de l'administration, en réduisant le nombre de documents requis pour faire reconnaître son diplôme, etc.) devrait être mise en place. Des projets pilotes doivent être consacrés aux métiers en «difficultés de recrutement» pour faciliter l'accès aux professions. Ensuite, les travailleur·ses sans-papiers devraient pouvoir s'inscrire aux formations du FOREM en vue de préparer une demande de permis unique ou de renforcer une demande de régularisation de séjour (9bis). Enfin, la liste des métiers «en pénurie» du permis unique<sup>18</sup> doit être élargie en y intégrant des métiers moyennement qualifiés et en reprenant des fonctions dites essentielles et plus féminisées. À défaut de mettre en place l'extension de cette voie légale, le risque de dumping social (des travailleur·ses sans papiers qui acceptent des conditions de travail [salaires...] indignes) va perdurer au détriment de toutes et tous.





## Conclusion

À l'heure des réseaux sociaux et de la recherche du buzz à tout prix, la binarité dans le débat est devenue la norme. Tout est devenu soit « blanc », soit « noir ». L'idée, ici, est d'apporter des nuances de gris et de sortir des « il n'y a qu'à... ». Dans cette optique, il est urgent de montrer les faces (souvent cachées de la thématique des métiers en difficulté de recrutement et de battre en brèche la rhétorique épinglant la formation des demandeur·ses d'emploi comme le seul problème et l'unique solution. À défaut d'une remise en cause de cette vision unilatérale, les effets

pourraient être (potentiellement) désastreux. Jusqu'à présent, c'est en effet la politique de la carotte (incitants financiers, etc.) qui prédomine, mais jusqu'à quand ? Le bâton (fin des allocations de chômage, etc.) n'est, à en croire certaines sorties médiatiques récentes<sup>19</sup>, plus très loin. Pour éviter d'en arriver là, des pistes de solution sont sur la table. Il revient maintenant à celles et ceux qui préfèrent la nuance et qui conspuent les (fausses) recettes simplistes de pleinement s'en saisir. #

(\*) Conseiller au service d'études de la CSC

## L'ineptie de la contrainte

Ces dernières semaines, c'est un des sujets médiatiques à la mode : la « grande démission ». Le concept – « Big quit », dans son appellation originelle – est originaire des États-Unis. Des chercheur·ses en sciences humaines ont essayé de théoriser des événements nouveaux : depuis la crise du COVID-19, le pays de l'Oncle Sam connaît en effet une vague sans précédent de démissions de salarié·es. Les médias de nombreux autres pays occidentaux s'interrogent donc pour savoir si cela les concerne également. Et la Belgique ne fait pas exception. Si on peut comprendre l'engouement médiatique face à ce phénomène inédit (dans son ampleur, à tout le moins), le traitement médiatique aussi partiel de la question a de quoi interpellier. Explications : suite à la crise du COVID-19 et aux confinements forcés, de nombreux·ses travailleur·ses ont remis la question du sens de leur travail à l'avant-plan. Et certain·es ont pris la décision de quitter un travail qui ne leur apportait pas (ou plus) le sens recherché (ou qui ne leur permettait pas [ou plus] de concilier vie professionnelle et vie privée, par exemple). Cette question de la recherche de sens est transversale. Elle concerne donc également les individus qui cherchent un travail, celles et ceux qu'on nomme les « demandeur·ses d'emploi ». Les concernant, cette dimension est (très souvent) évacuée du débat. Pourtant, une récente enquête du FOREM<sup>1</sup> démontre à nouveau que les valeurs humaines de l'entreprise jouent un rôle fondamental dans le choix opéré par les jeunes. La question du sens au travail se pose donc tant en amont qu'en aval. Dans cette perspective, les cris d'orfraie poussés par certaines personnalités politiques (de droite) visant à contraindre des demandeur·ses d'emploi à se former dans un métier en difficulté de recrutement sous peine de sanctions (fin des allocations de chômage, etc.)<sup>2</sup> ne sont que pur dogmatisme stérile. Qui aurait à gagner à contraindre un demandeur·se d'emploi à se former dans un métier qui ne fait pas sens pour lui·elle, hormis ces quelques personnalités politiques pour qui l'enjeu électoraliste supplante tout et permet de telles inepties ? Certainement pas les demandeur·ses d'emploi et encore moins les futurs employeurs...

1. « Les attentes des jeunes par rapport à un employeur », Le FOREM – Service Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (AMEF), août 2022.

2. Georges-Louis Bouchez lors d'une récente sortie dans la presse : « Exclure les chômeurs de longue durée qui refusent un métier en pénurie », *Le Soir*, 4 septembre 2021.

1. NDLR. Le terme « employeur » étant utilisé majoritairement comme personne morale dans ce texte, nous ne pratiquons pas l'écriture inclusive, au contraire de travailleur·se qui renvoie quant à lui à une personne physique.

2. Le FOREM estime qu'une fonction est « en pénurie de main-d'œuvre » lorsque le ratio entre les demandeur·ses d'emploi et les offres d'emploi est inférieur à 1,5, ce qui signifie que moins de 15 demandeur·ses d'emploi sont « disponibles » pour 10 opportunités d'emploi connues du FOREM.

3. Contre 126 métiers en 2021.

4. 3.486 stagiaires ont été contacté·es et 1.395 réponses ont été collectées.

5. Pendant la période de suivi de l'enquête, à tout le moins.

6. « Enquête sur l'insertion des stagiaires », Le FOREM – Service Veille, analyse et prospective du marché de l'emploi (AMEF), mai 2022. Notons qu'à l'heure d'écrire ces lignes, l'enquête en question n'est étrangement pas encore disponible publiquement.

7. Constats qui sont d'ailleurs confirmés par une enquête annuelle menée par la FGTB sur ce sujet. Dans la dernière version éditée en décembre 2021, des offres d'emploi concernant le métier de maçon·ne (pourtant en forte demande suite aux inondations de juillet 2021) étaient passées au crible. Verdicts de l'étude ? « 59 % des employeurs demandant de l'expérience, de 5 à 10 ans dans 18 % des cas » (page 81) et « Seulement 12 % des offres proposent un CDI » (page 83). Cf. [https://fgtb-wallonne.be/wp-content/uploads/2022/07/2021-12\\_-\\_etude\\_clcd\\_-\\_metiers\\_en\\_penurie\\_ok\\_0.pdf](https://fgtb-wallonne.be/wp-content/uploads/2022/07/2021-12_-_etude_clcd_-_metiers_en_penurie_ok_0.pdf)

8. « Enquête sur l'insertion des stagiaires », *op.cit.*

9. Dans le même ordre d'idées, la formation continue des travailleur·ses (la formation aux évolutions d'un métier et/ou d'un secteur) est aussi une des responsabilités des entreprises, ce que nombreuses d'entre elles tendent aussi rapidement et trop souvent à oublier.

10. C'est peu de dire que la thématique des métiers en « difficulté de recrutement » occupe le devant de l'actualité et des débats. La CSC wallonne ne fait pas exception dans la matière. L'auteur tient donc à remercier vivement les membres du Groupe de travail « Emploi-Formation » de la CSC wallonne qui ont participé à l'élaboration de ces pistes de réflexion.

11. Il s'agit là du nombre de demandeur·ses d'emploi inoccupé·es recensé·es en septembre 2022. Cf. <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=UNEMPLOY&lang=fr>

12. D'autres pistes peuvent être envisagées, comme le recours au dispositif Plan Formation-Insertion (PFI) (Cf. <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-plan-formation-insertion.html>)

13. Comme c'est le cas, par exemple, dans la commission paritaire 330 où il est possible de suivre une formation rémunérée tout en étant déjà embauché·e chez un employeur du secteur de la santé (Cf. <https://www.fe-bi.org/fr/secteurs/Fonds/33666/fins-fonds-intersectoriel-des-services-de-sante-devenir-infirmiere-aide-soignante-choisislesoins>).

14. NDLR. Comme la méthode d'intervention sur les offres et les demandes (méthode IOD), qui propose des stratégies de médiation et de soutien, orientées à la fois vers le·la demandeur·se d'emploi, mais aussi l'entreprise. Lire à ce sujet : T. DOCK, « Pour un abandon du principe d'inemployabilité », *Démocratie*, Novembre 2020, pp. 5-9.

15. Cf. <http://www.missionsregionales-emploi.be/>

16. Il existe neuf IBEFE en Wallonie (Wallonie picarde, Brabant wallon, Huy-Waremme, Verviers, etc.) et un à Bruxelles. Cf. <http://bassinfe.be/>

17. Ce « deal pour l'emploi » a été approuvé par la Chambre des représentants le 29 septembre 2022.

18. Attention : il s'agit d'une liste différente de la liste annuelle du FOREM mentionnée en début d'article. La liste en question concerne des métiers éligibles pour la délivrance du permis unique. Constituée de 7 métiers il y a 3 ans (sic.), elle est composée, depuis peu, de 75 métiers.

19. Cf. entre autres : Georges-Louis Bouchez : « Exclure les chômeurs de longue durée qui refusent un métier en pénurie », *Le Soir*, 4 septembre 2021.

## Travail décent

# Qatar : après la Coupe du monde, « tout peut à nouveau empirer »<sup>1</sup>

> John VANDAELE (\*)

Le fait que la Coupe du monde de football soit organisée au Qatar a permis que des progrès soient réalisés en faveur des conditions de travail des migrant·es. Mais cela ne signifie pas que ces droits conquis soient garantis de façon pérenne, prévient Smritee Lama, responsable syndicale népalaise. Invitée par WSM, le MOC et Beweging.net, elle était de passage en Belgique pour évoquer l'envers du décor de la Coupe du monde au Qatar. Rencontre.

**L**a grand-messe du football débute le 20 novembre prochain. 32 équipes nationales vont se disputer le titre de la meilleure équipe du monde. Les nombreux footballeurs de haut niveau qui composent ces équipes seront grassement payés pour relever ce défi. Le contraste avec le traitement réservé aux travailleurs migrants<sup>2</sup> qui ont construit les stades dans lesquels ces stars mondiales joueront au football est saisissant.

« Si l'un de ces footballeurs venait à mourir durant un match de Coupe du monde, cette nouvelle ferait rapidement la Une des journaux du monde entier. Une attention bien plus grande que celle portée aux 237 Népalais morts au Qatar en 2021 », observe Smritee Lama, secrétaire nationale du syndicat népalais GEFONT, en charge des travailleurs et travailleuses migrant·es. « Avons-nous oublié que toutes les vies se valent ? Même dans la mort, les inégalités sont aussi grandes que les montagnes de l'Himalaya », déplore-t-elle.

L'océan de compassion dont a bénéficié le footballeur danois Christian Eriksen lors du Championnat d'Europe 2021 en est une illustration récente. Victime d'un arrêt cardiaque, il s'était effondré sur la pelouse. Une prise en charge rapide lui avait alors permis de s'en sortir.

## 3,5 millions de travailleur·ses migrant·es

Ces inégalités de traitement envers les travailleur·ses migrant·es est une réalité que Smritee Lama ne connaît que trop bien. Elle qui a été étudiante et travailleuse migrante au Japon pendant une courte période. Elle dont le mari a

migré aux Émirats arabes unis pour travailler.

Le Népal est un véritable pays de migration, qui tire 28 % de son revenu national de l'« exportation » de main-d'œuvre dans des pays lointains. Sur une population de 29 millions d'habitant·es, le pays compte pas moins de 3,5 millions de migrant·es âgé·es de 17 à 40 ans. 60 % des familles comptent au moins un·e membre qui a migré pour travailler.

Environ 5 % de ces migrant·es sont hautement qualifié·es et migrent vers l'UE ou les États-Unis. Pour y parvenir, ils versent à des intermédiaires approximativement un million de roupies népalaises, soit 7.800 euros.

5 à 10 % émigrent au Japon ou en Corée du Sud. Les agences de recrutement facturent environ un demi-million de roupies népalaises, soit 3.900 euros, pour ces destinations.

80 % migrent vers les États du Golfe ou la Malaisie. Il s'agit dans ce cas de personnes moins qualifiées et plus vulnérables. Elles déboursent 200.000 roupies, soit plus de 1.500 euros, pour leur emploi. « Elles empruntent généralement cet argent et le remboursent ensuite avec les revenus de leur travail », explique Smritee Lama.

L'organisation syndicale GEFONT aide de nombreux·ses travailleur·ses de l'économie informelle au Népal. Mais elle déploie aussi son action hors de ses frontières. Au cours des trois dernières décennies, l'organisation a également apporté son soutien aux travailleur·ses migrant·es à l'étranger. Là où les syndicats sont autorisés, GEFONT conclut des accords avec les syndicats locaux afin que les Népalais·es soient également représenté·es.

« Ce n'était pas évident au début, rapporte la responsable syndicale. En Corée du Sud par exemple, les migrant·es népalais·es étaient vu·es comme des voleurs d'emplois. Mais il faut savoir

1. NDLR. Cette interview a été réalisée par MO\* – Mondiaal Nieuws en octobre 2022. MO est un projet médiatique journalistique qui décrypte les tendances mondiales et les réalités locales du monde en mutation en matière de migration, de climat, de droits humains, etc. L'article a été traduit par nos soins.

2. NDLR. Le masculin sera utilisé pour le secteur de la construction. Mais les travailleurs issues de la migration travaillant au Qatar, tout comme leurs employeurs, comptent aussi bien des femmes que des hommes.

qu'en cas d'accident du travail dans une usine ou un chantier sud-coréens, ils et elles étaient dénués de droits au Népal.»

Les déléguées et délégués syndicaux-aux sud-coréennes ont donc été invité-es au Népal par GEFONT. «Depuis lors, le syndicat coréen s'est montré disposé à protéger aussi les Népalais-es. La même approche a porté ses fruits en Malaisie et à Hong Kong, où l'organisation des travailleurs et travailleuses migrant-es Népalais-es est devenue une branche de la "Hong Kong Confederation of Trade Unions"», poursuit Smirtee Lama. Mais la question se pose quant à l'avenir du syndicalisme à Hong Kong, sur qui la Chine—où la liberté syndicale n'est pas garantie—exerce de plus en plus de pouvoir.

## Le Qatar vient de très loin

Il en va de même dans la plupart des pays du Golfe, y compris le Qatar, rendant donc jusqu'il y a peu impossible tout travail de coopération entre le syndicat népalais et les syndicats locaux.

Les travailleur-ses migrant-es s'y trouvaient donc dans une position très précaire, face à des employeur-ses tout-puissant-es, s'arrogeant le pouvoir de déterminer si leur employé-e était autorisé-e ou non à changer d'emploi ou à quitter le territoire. Cette pratique, connue sous le nom de système de *kafala*, a engendré de multiples abus. Les employeur-ses retenaient les passeports des travailleur-ses, qui se retrouvaient alors pieds et poings liés à leur patron-ne. S'il-elles se risquaient quand même à braver l'interdiction et changeaient de travail, il-elles pouvaient être arrêté-es par la police. Certains d'entre eux-elles se sont donc parfois retrouvés complètement coincés-es, sans travail et sans revenu, sans possibilité de rejoindre leur ancien employeur ni de quitter le pays.

Les employeur-ses pouvaient aussi rompre unilatéralement les contrats de travail. «Il est arrivé par exemple qu'un contrat signé par un travailleur au Népal, soit déchiré à l'arrivée au Qatar et remplacé par un nouveau contrat aux conditions plus mauvaises» détaille Smirtee Lama.

Elle évoque ensuite les «morts endormis», qui désigne ces jeunes travailleurs morts dans leur sommeil. «Cela n'arrive pas comme ça à de jeunes gens, à moins qu'ils n'aient dû faire trop d'efforts pendant la journée. Ils sont morts parce qu'ils ont dû travailler à des températures de 45 degrés ou plus».

En saison estivale au Qatar, le travail extérieur n'est normalement pas autorisé durant les heures chaudes, mais pour la construction des stades, cette interdiction a été balayée d'un revers de main. «Ils étaient pressés, explique Jeroen Roskams, qui

suit le dossier Qatar pour l'ONG belge WSM. La Confédération syndicale internationale (de loin la plus grande confédération internationale de syndicats représentant plus de 100 millions de personnes, ndr) a par la suite qualifié ce système d'esclavage moderne, perpétué par le gouvernement qatari et avec la complicité de la FIFA.»

## Visibilité

Smirtee Lama se bat depuis longtemps pour que les travailleur-ses migrant-es aient plus de droits. La Coupe du monde au Qatar constitue donc une étape importante pour elle, en raison des souffrances endurées, mais aussi du combat qui y a été mené. Une coalition mondiale de syndicats, l'Organisation internationale du travail (OIT) et plusieurs ONG n'ont cessé de dénoncer les abus en matière de droit du travail.

«Il y a dix ans, par exemple, WSM a mis en place une coopération avec des partenaires tels que GEFONT au Népal», rapporte Jeroen Roskams. «Cette coopération a porté sur la formation et la préparation des migrant-es à leur départ à l'étranger, l'assistance juridique et la collecte de témoignages. C'est grâce à ces témoignages que nous avons pu plaider pour un changement au Qatar. Luc Cortebeek, ancien président de la CSC et haut responsable de l'OIT a en effet utilisé ce matériel pour entamer les négociations et renforcer les requêtes de changement auprès des autorités qataries.»

Smirtee Lama témoigne aussi de sa reconnaissance envers les médias internationaux qui ont soulevé ces questions. «Ils ont contribué à attirer l'attention sur ces problèmes, c'était essentiel». Et d'espérer que



Smirtee Lama, secrétaire nationale du syndicat népalais GEFONT, partenaire de WSM depuis 10 ans.



les joueurs de la Coupe du monde prennent aussi leur responsabilité: «Il est important qu'ils fassent usage de leur pouvoir médiatique pour défendre les droits des travailleurs et travailleuses dans le monde.»

Au Qatar, GEFONT a mis sur pied des «groupes de soutien» pour ses membres partis travailler là-bas. «Ce sont des syndicats dans les faits, mais vu qu'ils sont interdits au Qatar, ils se rebaptisent "organisations socioculturelles".»

En 2016, l'OIT avait émis une série de recommandations au Qatar. Au départ, le Qatar avait manifesté des résistances, pour ensuite assouplir sa position. Désireux de redorer son image en organisant la Coupe du monde, une mauvaise publicité n'était en effet pas

celui du travail domestique, la situation demeure particulièrement précaire. «On ne change pas la mentalité des employeurs et employeuses du jour au lendemain. Certain-es considèrent encore leur personnel comme des citoyen-nés de troisième classe, voire comme des esclaves», poursuit-il.

## Et après la Coupe du Monde ?

Smirtee Lama reconnaît également que le chemin à parcourir est encore long. Il y a quelques années encore, un membre de GEFONT a été expulsé du pays. «Il a été détenu et nous sommes restés longtemps dans l'incertitude quant à son sort. Nous avons craint le pire. Quand il a finalement été expulsé du pays, sa famille a pu respirer à nouveau.»

«Certains employeurs se dérobent aussi. Par exemple, ils versent les salaires sur les comptes de leur personnel, mais possèdent également eux-mêmes une carte bancaire qui leur permet de récupérer ces salaires après le contrôle de l'inspection du travail.»

La pandémie a également montré à quel point les migrant-es restent vulnérables, malgré les changements législatifs. «En 2020 et 2021, de nombreux travailleurs ont voulu retourner au Népal», explique la syndicaliste. Mais beaucoup n'ont pas osé. Je me souviens d'un homme qui me disait: «Le COVID peut me tuer ici, mais si je rentre, c'est mon prêt qui me tuera.»

L'homme faisait ainsi référence à l'emprunt qu'il a contracté pour travailler au Qatar. «Officiellement, le visa pour le Qatar coûte 10.000 roupies (environ 80 euros). Mais sous la table, les intermédiaires demandent jusqu'à 100.000 roupies ou plus. Le remboursement de cette somme met beaucoup de pression sur les gens.» La responsable syndicale reconnaît donc que le problème ne se pose pas seulement au Qatar, mais aussi au Népal.

La grande question est aussi de savoir ce qu'il restera de ces relatifs progrès réalisés au Qatar une fois la Coupe du monde terminée.

«Les dirigeants qataris peuvent tout changer à nouveau», prévient Smirtee Lama. Il ne s'agit pas d'accords contraignants au niveau international, mais de lois nationales qui peuvent facilement être abolies une fois que l'attention des médias diminue. Si la Convention 155 de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail avait été adoptée par le Qatar, nous aurions eu plus de poids. Mais ce n'est pas le cas actuellement.»#

«Avons-nous oublié que toutes les vies se valent ? Même dans la mort, les inégalités sont aussi grandes que les montagnes de l'Himalaya.»

stratégique... L'OIT a ainsi été autorisée à ouvrir un bureau à Doha afin de pouvoir contribuer à la mise en œuvre de ces changements.

## Des progrès limités

Toute cette mobilisation a contribué à l'abolition du système de *kafala*. Désormais les travailleur-ses peuvent changer d'employeur-se ou quitter le pays plus facilement. «Ainsi, sur l'année 2021, 242.870 travailleurs et travailleuses ont obtenu l'autorisation de changer», indique Jeroen Roskams, précisant toutefois que «99.814 demandes ont encore été rejetées.»

En 2021 toujours, un salaire mensuel minimum de 1.000 rials qataris, soit environ 240 euros, a été introduit. Cela vaut pour toutes les travailleur-ses migrant-es, peu importe leur provenance. Selon un rapport de l'OIT, quelque 280.000 personnes devraient recevoir désormais ce salaire minimum. À cela s'ajoutent les allocations pour le logement et la nourriture.

L'inspection du travail au Qatar a également été renforcée. Le respect de la nouvelle législation visant à limiter le stress thermique est désormais contrôlé. «338 entreprises ont été fermées en 2021 parce qu'elles autorisaient encore leur personnel à travailler dehors en été», explique le coordinateur-Asie de WSM.

Cela montre que sur les 2 millions de personnes issues de la migration travaillant au Qatar, tous et toutes ne bénéficient pas encore de ces progrès. «Si les choses s'améliorent dans le secteur de la construction, dans d'autres comme



INTERVIEW



**Bruno FRÈRE**

Professeur en sciences sociales à l'ULiège et directeur de recherche au FNRS



Boaventura DE SOUSA SANTOS, *Les épistémologies du Sud*, Paris, Desclée de Brouwer, 448 pages.

## Construire du sens commun avec les collectifs

Dans un récent ouvrage consacré à l'émancipation, Bruno Frère et Jean-Louis Laville repensent la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires. Dans *La fabrique de l'émancipation*, ils mobilisent divers apports théoriques, de Bruno Latour aux épistémologies du Sud, en passant par Bourdieu, Boltanski ou l'école de Francfort, auteurs qu'ils confrontent à un ensemble foisonnant de luttes actuelles tant au Nord qu'au Sud de la planète. À découvrir.

### *Quels apports mobilisez-vous pour élaborer votre nouvelle théorie critique ?*

L'idée de cet ouvrage a germé en 2015 à la suite d'un colloque sur la critique sociale rassemblant syndicats, associations et universitaires. Il nous est apparu essentiel de développer conjointement une théorie des associations et une critique du capitalisme pour répondre aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la démocratie. La seule théorie critique ne suffit plus. Elle doit s'ouvrir à d'autres approches. Cet ouvrage sur l'émancipation a en quelque sorte deux visages : l'un sociologique, dans sa tentative de proposer une nouvelle manière critique de faire de la sociologie et l'autre politique. Nous montrons que l'engagement sociologique est aussi une manière de faire politique.

En tant que sociologues, nous nous intéressons à la façon dont les êtres s'agrègent pour faire société. Cette approche pragmatique est celle développée depuis une trentaine d'années par le sociologue Bruno Latour. Plutôt que de considérer que la société est déjà faite, la sociologie pragmatique va partir de la perspective inverse. Elle propose une description des agrégats humains et non humains dans une société toujours en train de se faire, en perpétuelle formation. Les coopératives d'éoliennes citoyennes, les groupements d'achats collectifs qui promeuvent les circuits courts, etc. sont des manières de faire société, de défendre une vision du monde et donc de faire de la politique. Les sociologues, en y participant, œuvrent à la construction d'un « être ensemble », à l'émergence d'un sens commun. Ils s'inscrivent dès lors aussi dans une posture politique. Il s'agit d'une conception à la fois participationniste

de la sociologie, mais également démocratique dans le sens où la parole est donnée à tous et toutes.

### *Quelles sont les limites de la tradition critique classique que vous identifiez ?*

La tradition critique classique part du principe que les êtres qui font société n'ont pas conscience de ce qui les détermine : les champs, les classes sociales, l'industrie culturelle, etc. Cette sociologie permet, et c'est absolument crucial, d'établir une critique du productivisme et de la société consumériste en relevant les forces qui dépassent les individus et qui les poussent à vouloir consommer toujours davantage. De Marx à Bourdieu, en passant par l'école de Francfort, cette sociologie est extrêmement puissante pour dénoncer les dominations et les aliénations. Le revers de la médaille est sa tendance à décrire les individus comme étant manipulés, reproduisant l'ordre social malgré eux. Or, ceux-ci sont aussi capables de critique. Reconnaître leurs capacités critiques et leurs forces de proposition, nous semble nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous mobilisons aussi d'autres approches comme celle, pragmatique, de Bruno Latour qui suggère de décrire la façon dont les gens construisent la société en s'associant. C'est démocratiquement très stimulant.

### *Mais vous soulignez aussi le manque politique de l'approche pragmatique ?*

Tout à fait. C'est Luc Boltanski qui nous a mis sur la voie. Celui-ci montre que dans une perspective purement pragmatique, on finit par décrire une société parfaitement plate, sans aspérités, sans institutions dominantes. La description de la façon dont les gens

s'agrègent est extensible à l'infini, au point qu'à un moment donné la société n'est plus qu'un grand jeu de compromis politiques. Chaque association locale (Latour parle aussi volontiers d'«agrégation») est appelée à faire des compromis avec les associations voisines. Selon cette vision, les entités sociologiques seraient dotées d'une volonté de toujours coopérer. À aucun moment, on n'y repère des entités, que ce

“ *Les épistémologies du Sud sont les premières formes de pensée à avoir cherché à combiner une critique radicale du capitalisme à un geste pragmatique.* ”

soient des personnes ou des associations-agrégations, plus instituées, plus puissantes, plus solides que d'autres. Cette dimension-là est problématique dans la mesure où elle perd la capacité de la tradition critique de repérer des rapports de domination. C'est donc à l'intersection de ces deux traditions que nous situons nos travaux.

***Vous vous appuyez aussi sur les apports des «épistémologies du Sud»...***

En effet, cette posture que je viens de présenter n'est pas foncièrement originale. Elle correspond à celle des «épistémologies du Sud». Celles-ci sont les premières formes de pensée à avoir cherché à combiner une critique radicale du capitalisme et du productivisme à un geste pragmatique. Reconnaisant qu'il existe des institutions humaines dévastatrices, elles s'inscrivent de plain-pied dans les traditions critiques classiques décrites précédemment. Mais à l'instar de Descola et Latour, elles ont aussi souligné l'erreur de la modernité occidentale d'avoir créé une bipartition entre nature et culture ; entre un monde naturel et ses ressources d'une part et les êtres humains autorisés à les exploiter d'autre part. Les épistémologies du Sud n'ont pas emprunté cette voie erronée qui déconnecte l'humain de la nature, la culture de la nature. C'est d'ailleurs ce que disent toujours aujourd'hui les Indiens qui en Amérique du Nord luttent pour que l'État ne tolère pas que des pipelines soient dressés en travers de leurs territoires qu'ils considèrent comme sacrés, précisément parce qu'ils sont dépositaires de leur culture, de leurs traditions, de leurs ancêtres. Ces épistémologies du Sud combinent donc la capacité à aller décrire toute une série d'initiatives qui tendent à sauvegarder la biosphère au Sud et une critique négative de la tradition critique décrite plus haut. Citons parmi ces initiatives, les organismes écoféministes paysans en Amérique latine au sein desquels les femmes véhiculent cette volonté de

sauvegarder leurs conditions naturelles d'existence tout en luttant contre les grandes firmes de l'agro-industrie.

***Comment distinguez-vous les initiatives émancipatrices de celles qui ne le sont pas ?***

On s'est tourné vers certaines ressources théoriques : d'une part Isabelle Stengers, et d'autre part les travaux de Jérôme Bachet et quelques auteurs mexicains sur le Chiapas et sur le zapatisme. Stengers développe la proposition du cosmopolitisme : une association est émancipatrice à partir du moment où elle est ouverte inconditionnellement à tous les êtres qui viennent à elle et qui acceptent de venir en son sein jouer le jeu du débat démocratique. En d'autres termes qu'elle soit capable d'agréger tous les êtres du cosmos qui l'entourent. Jérôme Bachet qualifie d'universel concret un espace dans lequel tous ceux qui l'habitent –en ce compris les êtres naturels– doivent pouvoir exprimer leur point de vue, leur intérêt et leur volonté de participer au collectif.

À partir du moment où une association n'a aucun sens commun à traiter, c'est-à-dire qu'elle agrège sur base de l'exclusion, du rejet, d'une ouverture uniquement partielle, on est dans des formes d'associations discriminatoires et donc non émancipatoires. D'un point de vue strictement pragmatique, il faut toutefois essayer d'aller jusqu'au bout de la démarche, c'est-à-dire de parvenir à trouver une manière de travailler même avec des collectifs discriminatoires pour essayer d'identifier ce qu'on peut tout de même dire en commun. Si c'est impensable de se faire porte-parole de propos inacceptables (par exemple des propos racistes), le sociologue peut néanmoins faire connaître à quel point les conditions de vie affectent les membres du collectif et les amènent à tenir les propos qui sont les leurs. Sans véhiculer les propos haineux d'un groupe d'extrême-droite, on peut par exemple, en tant que sociologue, aider leurs membres à énoncer les difficultés sociales qui sont les leurs et qui les amènent, donc à chercher des boucs-émissaires. À ce moment-là, une parole en commun est négociable même si les opinions politiques qui opposent «chercheurs» et «acteurs» sont irréconciliables et non négociables.

Cependant, si les pragmatistes sont convaincus de la possibilité de faire toujours collectif, nous pensons qu'il y a des limites à une telle possibilité. C'est le cas lorsqu'on est ainsi confronté à des associations ou à des agrégations avec lesquelles il n'y a pas de construction possible d'un commun, tout simplement parce que ce qui porte l'agrégation elle-même est discriminatoire. Et si c'est un propos discriminatoire que le collectif demande au sociologue de tenir avec lui, comme dans le cas de l'extrême droite évoqué plus



haut, alors il n’y a plus de discussion possible. Et le travail sociologique échoue. Le collectif en question, reste pour le sociologue un adversaire politique. Nous proposons donc une perspective qui assume une certaine forme d’universalisme marxiste.

***Il existe des collectifs d’orientation anticapitaliste qui se fondent sur des principes affinitaires, et ne sont pas ouverts à tout le monde...***

Notre réflexion est encore en cours sur ce sujet. Une piste intéressante est de passer à une échelle plus large pour renouer avec notre universalisme. Ces collectifs jouent le jeu démocratique en acceptant d’être confrontés à des collectifs dont ils ne partagent pas les points de vue. Le débat entre organisations permet la constitution d’un collectif démocratique de plus haut niveau, qui dépasse les associations individuelles. L’enjeu reste la participation démocratique à un espace collectif. Si à un niveau supérieur un groupe refuse l’échange dialogique avec un autre, voire avec tous les autres, alors on flirte avec un esprit discriminatoire, démocratiquement dangereux.

***Et que dire des associations qui ne s’identifient pas a priori à une finalité d’émancipation ?***

Les collectifs qui se mobilisent autour d’un enjeu particulier—par exemple, contre la privatisation d’une ressource naturelle—peuvent très bien ne pas se voir comme contribuant à une lutte anticapitaliste. Quand on discute avec ce genre de collectif, on est confronté à l’enjeu de la traduction sociologique : traduire leurs raisons et leurs causes et voir jusqu’à quel point eux-mêmes arrivent à être d’accord avec les chercheurs par la discussion démocratique, et à concevoir que leurs actions participent d’une lutte anticapitaliste dans laquelle d’autres collectifs sont impliqués.

Ce qui nous intéresse dans le travail d’enquête est de voir jusqu’à quel point on peut contribuer à politiser les discours de ce genre d’associations sans jamais imposer une hypothèse ou une théorie ou un discours plus fort que le leur. Si un collectif persiste à dire que ce qu’il fait n’est pas de l’anticapitalisme, nous devons l’accepter.

***Si l’émancipation est le produit de l’action associative, comment expliquer des cas tels que le Brésil et, plus récemment, l’Italie ?***

La fragilité de la démocratie c’est ça. C’est qu’elle n’est constitutivement pas armée pour résister aux passions tristes en son propre sein comme dirait Deleuze, reprenant Spinoza (la colère, la peur, le ressentiment...). Lorsque ces passions tristes se développent, il est très difficile de résister. Quand des partis cherchent à les réveiller chez les gens plutôt que d’éveiller les passions émancipatoires, universalisantes, visant à faire de l’ensemble des êtres

de la planète des égaux politiques, la démocratie est menacée. C’est extrêmement difficile d’y faire face parce qu’on doit passer par l’intelligence des gens plutôt que par leurs affects et cela prend du temps et de l’énergie. Si la situation n’est pas dramatique en Belgique francophone aujourd’hui comme elle l’est dans l’Italie de Meloni, dans le Brésil de Bolsonaro ou l’Amérique de Trump c’est notamment parce qu’on est dans un État qui a investi dans l’éducation permanente, ce qui a aidé la politique francophone à résister à l’extrême droite. L’éducation permanente prend le temps de transformer les expériences négatives en intelligence collective et émancipatrice.

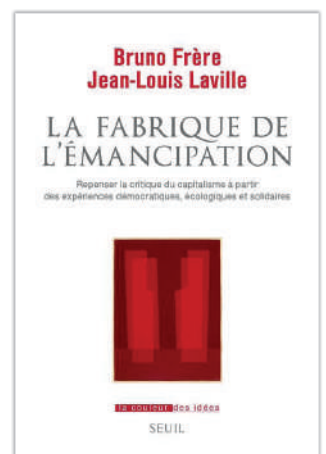
***La posture du sociologue et de l’animateur en éducation permanente semble assez proche...***

Aujourd’hui, si je suis à me dire qu’il faut totalement rompre avec la séparation entre savoir savant et savoir vernaculaire c’est justement grâce à l’éducation permanente. La critique du capitalisme, des formes de domination ou des formes de subalternisation que je travaille depuis l’université, et bien, je pourrais la travailler depuis une structure d’éducation populaire. Dans ces structures, les personnes que je rencontre ont une réelle capacité d’analyse qui permettrait que nous formulions ensemble cette critique. C’est pour cela que dans ce livre nous défendons l’idée qu’il ne faut pas travailler sur mais avec les collectifs pour construire ensemble le discours, une posture politique, une identité. C’est dans cette interface qu’un sens commun doit pouvoir émerger et que la démocratie peut se réinventer.

***Dans votre livre, vous ne parlez pas de la constitution-même des collectifs, qu’en est-il ?***

L’initiative de création d’une association peut toujours venir spontanément, mais une société démocratique doit se donner les moyens de faire émerger cette parole. C’est pour ça qu’en démocratie l’éducation populaire est fondamentale. C’est elle qui va permettre de créer de l’agrégation entre des personnes presque systématiquement subalternisées pour construire du sens commun et permettre que ce dernier s’exprime dans l’espace public. En l’absence de cette agrégation, ces voix auraient été réduites au silence dans une démocratie « sociale-libérale » qui se concentrant sur des individus (« électeurs ») isolés les uns dans autres, en fait tourne sans elles. Dans une société démocratique digne de ce nom, il est indispensable de consacrer un budget public à la construction d’espaces où la parole commune des personnes déshéritées peut se construire. Ce n’est d’ailleurs pas pour rien que ce sont toujours ces budgets-là qu’on commence par réduire dans les sociétés qui glissent vers le fascisme. #

Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT et Mario BUCCI



## AU FIL DES PAGES

« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». Cette phrase du socialiste français Michel Rocard, « devenue l'horizon indépassable de tout débat sur les migrations » et prononcée « toujours sur le mode de l'évidence et de la mise en garde » constitue pour Pierre Tevanian et Jean-Charles Stevens « une sentence, dans les deux sens du mot » : c'est-à-dire « une simple phrase (...) exprimant une pensée de manière concise et dogmatique », mais aussi « un verdict, une condamnation », à la mort en Méditerranée ou à la « mort sociale » s'agissant des survivant·es. Les auteurs, philosophe et juriste, s'appliquent, mot à mot, à critiquer et déconstruire cette phrase pour eux « xénophobe » à commencer par le « on » à traduire selon les auteurs comme un « nous gouvernemental » qui ne peut – mais surtout ne veut pas « accueillir la misère du monde ».

**« On ne peut pas accueillir toute la misère du monde »**  
En finir avec une sentence de mort

Pierre Tevanian  
et Jean-Charles Stevens

anamosa

Pierre TEVANIEN et Jean-Charles STEVENS, « On ne peut pas accueillir toute la misère du monde ». En finir avec une sentence de mort, Paris, Anamosa, juillet 2022.

## NOUS VOUS EN PARLIONS...

À quelques jours du lancement de la Coupe du monde, le devoir de vigilance est remis au centre des discussions. Mais de quoi parle-t-on ? Le devoir de vigilance « demande aux entreprises d'identifier les impacts négatifs potentiels de leurs activités sur les droits humains et l'environnement et cela tout au long de leur chaîne de valeur, qui peut inclure de nombreuses filiales, sous-traitants ainsi que des maillons faisant travailler des unités productives dans l'informalité. Les entreprises doivent également prendre les mesures nécessaires pour prévenir et limiter les impacts négatifs », expliquions-nous dans un article à ce sujet à l'occasion des huit ans de l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh dans lequel plus de 1.000 travailleur·ses du textile ont trouvé la mort. Le devoir de vigilance est aussi au cœur de l'actualité en France puisque le géant du pétrole TotalEnergies est sur le banc des accusés pour répondre à son manque présumé de « vigilance » en matière d'atteintes aux droits humains, au climat et à l'environnement dans son projet d'oléoduc en Ouganda. En vertu de la loi sur le devoir de vigilance votée en 2017, trois ONG françaises ont aussi porté plainte contre BNP-Paribas, qui finance et investit massivement dans les industries polluantes, notamment les énergies fossiles. En Belgique, le Parlement fédéral a déposé en avril 2021 une proposition de loi instaurant le devoir de vigilance pour les entreprises. Elle doit encore se positionner en tant qu'État membre sur la proposition de directive européenne. « La Belgique ne peut être à la traîne. Les citoyen·nes à travers la voix de la société civile demandent des mesures pour protéger l'environnement, les travailleur·ses et les droits humains », a rappelé Nadia Cornejo du CNCN-11.11.11 lors du match de football symbolique organisé ce 20 octobre par une coalition de syndicats et d'ONG en soutien aux travailleurs du secteur de la construction au Qatar. Le respect des droits humains, sociaux et environnementaux va-t-il enfin remporter le match contre les profits ? #



### Comité de rédaction

M. BUCCI • D. DECOUX • A. ESTENNE • L. FAURE •  
P. FELTESSE • J. GRAS • P. LEDECC •  
A. MAIA • T. MIESSEN • V. ORUBA • P. PALSTERMAN •  
F. REMAN • N. SHEIKHASSAN •  
S. SHOLOKHOVA • C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédactrice en chef Stéphanie BAUDOT

Journaliste Manon LEGRAND

Mise en page Elsa KBAIER

Photo Une © montage à partir de l'Image de freepik-01

Site [www.revue-democratie.be](http://www.revue-democratie.be)

E-mail [democratie@moc.be](mailto:democratie@moc.be)

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Dominique DECOUX

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL) - BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir Démocratie

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02 246 38 43 (ou via [lysiane.mettens@ciep.be](mailto:lysiane.mettens@ciep.be)).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros)

ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : [democratie@moc.be](mailto:democratie@moc.be)

## GAVROCHE@MOC.BE

*Cet automne, les quais de la gare du Nord ont perdu un supplément d'âme. Adieu les longues assises en bois patiné. Une succession de sièges individuels métalliques d'un blanc trop blanc remplace désormais ces banquettes sans frontière. Plus facile pour se relever, certes. Mais il n'est plus possible de se frôler, de se bécoter, de déposer sa jambe fatiguée, de s'allonger ou d'y dormir. Ce type de mobilier, comme les assis-debout qu'on voit aussi fleurir partout, compose ce qu'on appelle le mobilier dissuasif, que sont aussi les moins subtils grillages ou jets d'eau mis en place pour décourager l'arrêt, l'errance ou pour éloigner l'indésirable. Un phénomène de plus en plus visible et palpable, mais pourtant loin d'être neuf. En témoigne une chronique de George Orwell, écrivain, mais aussi journaliste des gens ordinaires. Dans « À ma guise », il se demande, en croisant dans une gare une famille tellement chargée de bagages qu'il lui est impossible de monter dans un autobus : « Pourquoi n'existe-t-il pas de service bon marché pour le transport des bagages entre les gares ? ». Et de répondre : « Notre société est organisée de façon à ce que ceux qui n'ont pas d'argent soient obligés de le payer tous les jours par des humiliations mesquines et des inconforts absolument inutiles – comme de devoir rentrer chez soi à pied, les doigts sciés par la ficelle de leur valise ». Qu'est-ce qu'une société sans bancs (et services) publics suffisants ? Une société de la mise au ban. #*